



## POUR AFFICHER S.V.P.

Montréal, le 22 octobre 2009

À TOUS ET TOUTES LES EMPLOYÉ(E)S RÉGULIER(ÈRE)S  
ET À TEMPS PARTIEL

### AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqué(e)s à une assemblée générale spéciale qui se tiendra :

**DU 29 OCTOBRE AU 2 DÉCEMBRE 2009 – Voir le calendrier ci-joint**

#### ORDRE DU JOUR - - AG-2009-02 SP

- 0.0 Ouverture de l'assemblée générale **(VOTE le premier soir) (1)**
- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé **(VOTE)**
- 2.0 Négociations **(VOTE)**
- 3.0 Levée de l'assemblée générale **(VOTE le dernier soir)**

Nous vous remercions à l'avance de votre participation et nous vous présentons nos salutations les meilleures.

**GINETTE DAVIAU**  
Secrétaire générale

#### **IMPORTANT:**

**Veillez noter qu'en vertu des statuts et règlements, aucun amendement sur les propositions n'est possible lors d'une assemblée générale spéciale.**

**Nous vous prions de bien vouloir apporter le résumé de la recommandation du ministère du Travail que vous aurez reçu.**

**Pour les assemblées de Montréal et Québec, nous vous encourageons à vous présenter aux séances du samedi ou du dimanche afin d'alléger les assemblées sur semaine et permettre une participation plus active.**

- (1) Pour avoir le droit de vote, vous devrez être membre en règle du syndicat. Si vous n'êtes pas encore membre, veuillez noter que des formules d'adhésion seront disponibles sur place. Pour ce faire, vous devez être membre en règle avant l'ouverture (au point 0.0) de l'assemblée à laquelle vous assistez.**

**VEUILLEZ NOTER QUE LES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR ASSISTER À CES RÉUNIONS NE SERONT PAS REMBOURSÉS PAR LE SYNDICAT.**